

F o c u s s u r

Les nouvelles scientifiques

Carnet

Ce qui s'est passé dans les laboratoires

Les jeunes chercheurs

Les dernières soutenances

Publications

Les dernières publications

Agenda

Trois questions à **Anne Danis-Fatôme**, Professeur de droit privé (CEDCACE), qui vient de publier avec François-Xavier Roux-Demare, *L'affaire du médiateur 2010-2020, dix ans après*, chez Dalloz dans la collection thèmes et commentaires.

- Bonjour Madame, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est l'affaire du Médiateur ?

Le Mediator est un médicament – dont le principe actif est le benfluorex – qui, entre les années 1976 et 2009, a été prescrit à près de 2 millions de patients. Il avait pour but de lutter contre l'excès de graisse dans le sang et d'être indiqué pour les patients diabétiques en surpoids, en complément de mesures diététiques. Il a aussi été beaucoup prescrit à des patients non diabétiques en surpoids, hors autorisation de mise sur le marché. Il était fabriqué par le laboratoire Servier. Plusieurs milliers parmi eux ont développé des pathologies – valvulopathies et hypertensions artérielles pulmonaires –. Certains de ces patients sont décédés. Les victimes ou leurs familles ont agi en justice. Elles ont notamment demandé une indemnisation de leur préjudice aux juridictions administratives et aux juridictions civiles.

- Quel rôle a joué la lanceuse d'alerte Irène Frachon ?

Un lanceur d'alerte est une personne qui alerte l'opinion sur un sujet d'intérêt général à propos duquel il a constaté des faits préoccupants manifestants un danger pour autrui ou pour l'environnement. Un lanceur d'alerte prend le risque d'être poursuivi pénalement en diffamation. Le Docteur Irène Frachon, pneumologue au CHU de Brest, a été une formidable lanceuse d'alerte dans l'affaire du Mediator. Elle a alerté l'opinion publique sur la dangerosité du Mediator en faisant paraître son ouvrage *Mediator, 150 mg, combien de morts ?* (Ed. Dialogues, Brest, 2010). Elle a aussi alerté les autorités de sécurité sanitaire et la communauté scientifique (I. Frachon, Y. Etienne, Y. Jobic, G. Le Gal, M. Humbert et C. Leroyer, « *Benfluorex and Unexplained Valvular Heart Disease, A case-contrôle study ?* », PLOS One 2010, vol. 5, n°4, p. ei0128). Ce sont ses écrits et ses actions qui ont abouti au retrait du marché de ce médicament défectueux, en juillet 2010.

- Comment **ont été indemnisées** les victimes de ce médicament ?

Les victimes ont été indemnisées par les juridictions administratives (lorsqu'elles ont invoqué des défaillances des autorités publiques de santé) ou par les juridictions civiles (lorsqu'elles ont agi contre les laboratoires Servier). Elles ont obtenu la réparation de leurs préjudices corporels, moraux et matériels. C'est la responsabilité du fait des produits défectueux qui a été le principal fondement retenu dans cette affaire.

Quelles sont les raisons qui ont motivé le colloque que vous avez organisé à Brest ?

Lorsqu'une civiliste qui s'intéresse à la responsabilité civile arrive en poste à Brest et y est si bien accueillie par le doyen pénaliste de la Faculté de Droit, il lui semble naturel de lui proposer d'organiser un colloque sur une affaire brestoise de médicament défectueux !

Changement de direction ou d'administration dans les laboratoires

Depuis le 1^{er} novembre, Madame Yannique Lacroix remplace Laurent Lasnier pour s'occuper de la gestion administrative et financière des centres de recherche que sont le CHAD, le CDPC, le CRDP.

Mme Ehlam Gharrad remplace Pascale Chambert- Loir pour assurer la gestion administrative et financière de l'IRERP.

Nous leur souhaitons la bienvenue

Ce qui s'est passé dans les laboratoires

Atelier de droit fiscal sur le thème « Intelligence artificielle et fiscalité », les 18-19 octobre 2021



Dans le cadre de la semaine du Droit français à Moscou, Marine Michineau a organisé deux conférences, avec le soutien du CEDCACE, animées notamment par les étudiants du parcours Analyse et pratique du droit des affaires. La première s'est tenue en ligne auprès de l'Université de Kutafin à Moscou et la seconde s'est inscrite dans le cadre des formations de l'école doctorale.

Intelligence artificielle, robots et algorithmes irriguent notre quotidien. Vecteurs de transformations, ces nouvelles technologies incitent à repenser les notions juridiques traditionnelles.

Or, s'il est désormais acquis que le droit est destiné à se saisir de ce nouveau phénomène, l'approche fiscale demeure relativement modeste. Pourtant, en ce domaine, les questions sont aussi nombreuses que nécessaires.

C'est, d'abord, sur le terrain théorique que de premières interrogations apparaissent : faut-il appréhender l'intelligence artificielle comme une extension du numérique ou convient-il de la considérer comme une notion autonome ?

Dans quelle mesure les réformes récentes ou en cours appréhendent-elles l'intelligence artificielle ?

Par ailleurs, se pose nécessairement la question du droit à appliquer aux intelligences artificielles. Les critères demeurent à élaborer et à confronter à la pratique. Incidemment, c'est la question de l'imposition des revenus générés par une intelligence artificielle qui apparaît.

Ensuite, les dernières années ont démontré à quel point l'intelligence artificielle est devenue un véritable instrument au service de l'administration fiscale. En effet, la France a mis en place un système de traitement automatisé, dénommé « ciblage de la fraude et valorisation des requêtes » (CFVR). Il s'agit de faire analyser par un algorithme de nombreuses bases de données publiques, d'opérer des recoupements sur leur fondement afin de détecter des incohérences (data mining). La collecte et le croisement des données de sources différentes visent à permettre aux services de vérification de mieux préparer et cibler les contrôles fiscaux. Ces méthodes appellent de multiples interrogations : paramétrage des algorithmes, modélisation des comportements frauduleux, exploitation des données et garanties du contribuable.

Ces réflexions se sont tenues autour de trois tables rondes :

- L'intelligence artificielle est-elle un sujet de droit ?
- Quelle taxation pour l'intelligence artificielle ?
- Le renouveau du contrôle fiscal par l'intelligence artificielle.

Marine Michineau

Maitresse de conférences en droit privé au CEDCACE

Conférence sur « Les Perspectives institutionnelles et financières pour la Nouvelle Calédonie à l'aube du 3^e référendum sur l'indépendance », 1^{er} décembre 2021



« PERSPECTIVES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES
POUR LA NOUVELLE CALÉDONIE À L'AUBE DU
3^e RÉFÉRENDUM SUR L'INDÉPENDANCE »

Conférence organisée par le Centre de recherches sur le droit public
(CRDP)

Le mercredi 01 décembre 2021
14h00 - 18h00
Salle 402, 900 000 97400

Intervenants

Carine David, Professeure de droit public, à l'Université des Antilles

Samuel Gorohouna, Maître de conférences en économie à

l'Université de la Nouvelle-Calédonie (Université)

Marine Michineau, Maître de conférences en droit public, à l'Université

Paris Nanterre (Université et organisation)

Entrée libre et gratuite (sous le statut des places disponibles)

Possibilité de suivre la conférence à distance sur Zoom en cliquant



Cette conférence, organisée par le CRDP, a souhaité présenter au public le contexte juridique et économique de la Nouvelle-Calédonie, si particulier au sein de l'État unitaire français (citoyenneté calédonienne excluant certains Français du droit de vote aux élections sur place, reconnaissance du peuple kanak, etc.), à l'aube du troisième référendum d'indépendance du 12 décembre 2021. Faisant pour cela intervenir une juriste (le Pr. Carine David) et un économiste (M. Samuel Gorohouna), les présentations ont décrit et expliqué le processus de l'accord de Nouméa de mai 1998, celui d'une émancipation du Caillou dans un contexte de décolonisation, permettant notamment l'organisation de trois référendums d'autodétermination. Si les deux premiers scrutins ont rejeté l'indépendance à plus de 56% en 2018 et 53% en 2020, les résultats de fin 2021 (« non » à plus de 96%) sont biaisés par l'appel à la non-participation des partis indépendantistes, autrement dit d'environ la moitié du corps électoral concerné.

Une période de discussions entre partis politiques calédoniens et l'État va maintenant s'ouvrir, devant aboutir à l'été 2023 sur un nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Si celui-ci devait continuer à se trouver au sein de la République française, les tensions issues du dernier référendum laissent augurer un climat d'incertitudes, voire de potentielles tensions politiques et sociales.

Manuel Tirard

Maitre de conférences en droit public, HDR au CRDP

Atelier de la jeune recherche du CRDP sur le thème, **L'exception en droit public, le 10 décembre 2021**



L'atelier de la jeune recherche organisé par le Centre de recherche sur le droit public (CRDP) est devenu un rendez-vous traditionnel à l'attention principale des étudiantes et des étudiants des masters 2 pour faire découvrir la vie d'un laboratoire de recherche. Il permet à nos jeunes doctorantes et doctorants de présenter une communication, qui s'inscrit éventuellement dans leurs domaines de recherches ou constitue une ouverture scientifique. Cette année, Thomas Boussarie et Sébastien Hourson se sont chargés de la coordination de la journée en proposant pour thématique générale l'exception en droit public.

Christophe Fardet, professeur à l'Université de Lorraine et directeur de l'Irenee, a accepté avec enthousiasme de parrainer l'atelier en prononçant les conclusions. Malgré les circonstances sanitaires, ce colloque a pu se tenir dans d'excellentes conditions matérielles puisque l'amphithéâtre Max Weber a accueilli la manifestation en réunissant près de quatre-vingts participants.

Des mots d'ouverture ont été prononcés par Catherine Prébissy-Schnall en sa qualité de codirectrice du CRDP. Se réjouissant que l'atelier puisse se tenir, elle a effectué un tour d'horizon des activités du centre et remercié vivement celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette journée. En guise d'introduction, Thomas Boussarie et Sébastien Hourson, après avoir formulé des remerciements sincères aux différents services administratifs et aux intervenants, ont livré les premiers éléments notionnels et théoriques puis présenté les problématiques fondamentales soulevées par l'exception en droit public. Le domaine de l'exception suscite souvent l'emploi d'un vocabulaire sinon péjoratif, du moins négatif. L'histoire notamment romaniste et postrévolutionnaire de ce concept s'inscrit pleinement dans cette approche dépréciative qui considère l'exception comme une forme de faillite de la généralité du droit. Au titre des questionnements, la thématique n'était pas avare. Du caractère exceptionnel désavoué du droit public, à la nécessité de l'exception en raison de l'impossible prétention du principe à la généralisation absolue, en passant par la multiplication des situations exceptées, le droit public semble davantage ouvert aux règles spéciales non hiérarchisées. Ces mouvements sont révélateurs d'une approche « ultra-réaliste ».

Sous la présidence de Sabine Boussard, trois communications ont été délivrées durant une matinée réservée à « l'introuvable exception ». Tout d'abord, Gabrielle Beguin a montré de manière

intéressante combien la notion de « biens communs » transcende la séparation entre les droits privés et publics en atténuant le caractère d'exception de ce dernier. Dans une approche plus concrète, Envel Favennec a ensuite proposé une lecture éclairante de la gratuité en droit public, notamment à partir de l'illustration des services autoroutiers, pour rendre compte de la difficulté à penser cette matière au moyen du couple « principe/exception », sinon de manière sectorielle. Enfin, Laura Vilone a présenté une analyse pertinente des évolutions contemporaines touchant le recours pour excès de pouvoir à travers l'effet utile, lequel modifie l'office du juge et bouleverse les équilibres entre le principe et ses exceptions. Un moment de discussions a suivi ces interventions, chacune ayant nourri des réflexions stimulantes.

La deuxième partie de la journée, placée sous la présidence de Jérôme Prévost-Gella, a été articulée autour du thème de « l'irréductible exception ». La première intervention de Gautier Mellot a porté un regard historique sur l'exception en traitant des procédures dérogatoires de désignation du chef de l'État dans les constitutions napoléoniennes. L'intervenant a démontré comment la participation du peuple à la désignation du chef de l'État constitue une hypothèse exceptionnelle qui révèle les limites du caractère démocratique de ces régimes, si ce n'est pour plébisciter leurs éléments fondateurs. La deuxième intervention de Chloé Nguyen a été l'occasion d'aborder l'exception dans le champ de la matière contractuelle en évoquant l'exception d'inexécution. L'intervenante a défendu l'idée selon laquelle l'ouverture de cette exception au bénéfice du cocontractant participe au rééquilibrage de sa relation avec l'administration ainsi qu'à l'extension concomitante des prérogatives du juge. La troisième et dernière intervention de François Curan a saisi l'exception par le prisme des nouvelles technologies en menant une réflexion à partir du principe d'interdiction de l'identification biométrique à distance en temps réel. L'intervenant a soutenu l'idée que les nombreuses exceptions dont pâtit ce principe sont révélatrices de son défaut de généralité et de ses finalités tant moralistes que potentiellement stratégiques. Après cette intervention, le Président a ouvert – et participé activement – à un temps de discussion permettant de nourrir de riches échanges entre la salle et les intervenants.

La journée a été clôturée par les propos conclusifs du Professeur Christophe Fardet. À l'aune des contributions, il s'est appuyé sur différentes définitions classiques de l'exception traduisant des visions procédurale ou principielle. Il a considéré qu'au terme de cet atelier l'exception est « approchée » et « circonscrite » à travers la multiplicité des angles retenus par cette jeune recherche. Déclinant finement les notions, Christophe Fardet a montré avec clarté les liens qui unissent l'exception, la dérogation et le principe : une règle peut ainsi changer de qualité selon les circonstances.

Thomas Boussarie et Sébastien Hourson

Maitre de conférences et Professeur en droit public au CRDP

Le cycle « Beyond Brexit ! Quelles répercussions juridiques et politiques pour le Royaume-Uni et l'Union Européenne » a débuté !

Les 19 novembre et 2 décembre derniers ont eu lieu deux conférences dans le cadre d'un cycle bilingue pour appréhender les répercussions politiques et juridiques du Brexit pour le Royaume-Uni et l'Union européenne organisé par le CEJEC en collaboration avec le CREA et le CRECIB (UFR LCE).



Les échanges entre juristes et politiciens se sont, dans un premier temps, penchés sur les implications constitutionnelles du choix autonomiste de la Grande-Bretagne du 23 juin 2016.

Jack SIMSON CAIRD, conseiller juridique au sein du comité de justice de la House of Commons du Parlement britannique, a initié les débats en mettant en évidence les tensions subies par la séparation des pouvoirs dans les démarches de retrait de la Grande-Bretagne. Il a notamment mis en lumière les incompréhensions entre le droit et le politique ainsi que leur appréhension par le grand public dans ce processus.

Duncan FAIRGRIEVE (*British Institute of International and Comparative Law*/Université de Paris Dauphine) a, pour sa part, présenté les contradictions intrinsèques et les difficultés de mise-en-œuvre à venir liées au maintien dans l'ordre juridique interne britannique d'une partie du droit européen sous la forme du « *Retained EU Law* » en application du *Withdrawal Act 2018*.

Les débats se sont ensuite logiquement tournés vers les conséquences de ce choix drastique du retrait sur le droit de l'Union et notamment la portée de l'intégration européenne. Myriam BENLOLO CARABOT (CEJEC / Conseil d'État) a également constaté l'impuissance manifeste de la Cour de justice de l'Union européenne à exercer une influence sur cette procédure.

Les résultats contrastés du référendum de 2016 ayant ravivé les nationalismes au cœur de la Grande-Bretagne et éprouvé encore davantage la cohésion entre les quatre nations, il était nécessaire d'aborder la question du nationalisme écossais et du sort de la frontière irlandaise.

Nathalie DUCLOS (CAS, Université de Toulouse Le Mirail), s'est donc attachée à présenter les mouvements indépendantistes écossais et leurs évolutions depuis le référendum sur l'indépendance écossaise en 2014. Son étude des sondages britanniques a notamment dévoilé les diverses intersections entre le Brexit et les mouvements indépendantistes écossais. Elle s'est également rapidement attachée à l'impact de la crise du covid sur l'opinion publique britannique.

Au vu des fragilités constitutionnelles préexistant au Brexit en Irlande du Nord (notamment en lien avec le *Good Friday Agreement 1998* et sa position de nation constituante au Royaume-Uni), Fabrice MOURLON (CREW, Université de la Sorbonne Nouvelle) a pu mettre en avant la multiplication des difficultés liées à la question de la frontière nord irlandaise depuis le Brexit.

De nouvelles rencontres sont programmées, notamment **ce jeudi 20 janvier 2022** sur « L'accord commercial entre l'Union européenne et le Royaume-Uni : comment négocier la rupture ? », ainsi que le jeudi 17 février 2022 sur la reconfiguration politique du Royaume Uni depuis le Brexit.

Aude-Claire GUILLERMAIN, Doctorante du CEJEC

Les dernières soutenances

Le 23 novembre 2021, Mélissa PAULET a soutenu sa thèse sur le thème « **Les notes de crédits produites par les agences de notation financière - Contribution à l'étude des notions juridiques d'opinion et d'avis en droit privé** » sous la direction de Marie-Laure COQUELET/M. Marc PICHARD (CEDCACE)

Le 2 décembre 2021, Benjamin SAMSON a soutenu sa thèse sur le thème « **Les clauses parapluie des traités de promotion et de protection des investissements** » sous la direction de Franck Latty (CEDIN)

Le 6 décembre 2021, Martin PLISSONNIER a soutenu sa thèse sur le thème « **La concentration et le procès civil** » sous la direction de Soraya Amrani-Mekki (CEDCACE)

Le 8 décembre 2021, Sylvie DUMANOIR a soutenu sa thèse sur le thème « **L'effectivité des normes de l'Organisation internationale du travail. Étude de cas sur le travail des enfants** » sous la direction de Jean-Marc Thouvenin (CEDIN)

Le 9 décembre 2021, Timothée TSEKI a soutenu sa thèse sur le thème « **Le droit congolais des contrats publics au regard des principes internationaux de la commande publique** » sous la direction de Laurence FOLLIOU-LALLIOT (CRDP)

Le 9 décembre 2021, Elsa MARIE a soutenu sa thèse sur le thème « **L'appréhension des acteurs armés non étatiques et qualification des conflits armés** » sous la direction de Anne-Laure VAURS CHAUMETTE (CEDIN)

Le 10 décembre 2021, Alexandre SZTULMAN a soutenu sa thèse sur le thème « **Le contrôle juridictionnel des mesures restrictives en droit de l'Union européenne** » sous la direction de Ludovic BERNARDEAU (CEJEC)

Le 13 décembre 2021, Hamidou ABDERAMAN a soutenu sa thèse sur le thème « **Approche anthropologique du règlement des conflits aux Comores** » sous la direction de Soazick Kerneis (CHAD)

Le 16 décembre 2021, Guerby BLAISE a soutenu sa thèse sur le thème « **Les mesures privatives de liberté avant jugement. Regard porté sur le droit haïtien à la lumière du droit français** » sous la direction de Raphaëlle Parizot (CDPC)

Le 16 décembre 2021, Enguerran DEPRAT a soutenu sa thèse sur le thème «**Santé au travail : le rôle du comité sociale et économique** » sous la direction d'Alexandre FABRE (IRERP)

Le 16 décembre 2021, Alla LECHTCHENKOVA DYUKA a soutenu sa thèse sur le thème « **La filiation des enfants nés après une assistance médicale à la procréation en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan : quels droits ?** » sous la direction d'Aurore Chaigneau (CEJEC)

Le 17 décembre 2021, Majorie COULAS a soutenu sa thèse sur le thème « **Tuer le fruit dans l'œuf. Les filles-mères face à l'Église et au Siècle (XIIe-XIXe siècle)** » sous la direction d'Aram MARDIROSSIAN, Paris I Panthéon Sorbonne (CHAD)

Le 17 décembre 2021, Estel HOUNGUE a soutenu sa thèse sur le thème « **Les mandataires judiciaires des procédures collectives de l'espace de l'OHADAS** » sous la direction d' Béatrice THULLIER/M. Roch Gnahoui DAVID (CEDCACE)

Direction d'ouvrage

Bourdaire Camille et Gründler Tatiana, [AMP, cellules souches, génétique.. ce que change la loi de bioéthique de 2021, 8 fiches pour présenter les apports majeurs de la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique](#), Collection Droit en poche, Gualino (lextenso), octobre 2021

Chapitres dans des ouvrages collectifs

Bourassin Manuella, "La saisie et la confiscation des propriétés collectives", in *Les principes du droit pénal à l'épreuve du recouvrement des avoirs criminels*, dir. L. Ascensi, P. Beauvais et R. Parizot, Lextenso, 2021, pp. 125-141

Kerneis Soazick, « Vivre en conflit Bretagne armoricaine », in *Le règlement des conflits dans les provinces de l'Ouest*, G. Davy dir. RHDFE 99, 2021, p. 80-85.

Kerneis Soazick « L'anthropologie du droit dans l'œuvre d'Alain Testart », in *Grandes figures du droit de l'époque contemporaine*, dir. A. Vergne., p. 41-50.

Kerneis Soazick « L'hybridation des vérités. L'ordalie dans l'Empire romain tardif », in *Les ordalies : rituels et conduites* (Actes du colloque de décembre 2018), dir. C. Archan, G. Davy, M. Valleur, R. Verdier, Mare&Martin, 2021, p. 105-119

Kerneis Soazick Le droit romain au risque des catégories modernes, in *Penser l'ancien droit public. Regards croisés sur les méthodes des juristes (III)* (Colloque organisé par Xavier Prévost & Nicolas Laurent-Bonne à l'université Toulouse I Capitole, les 26 et 27 mars 2020), collection Contextes, culture du droit, 2021, p. 9-18.

Kerneis Soazick "Military justice and barbarian populations" in *The late Roman Empire. The first applications of ordeal*, dir/ L. Loschiavo, Brill, 2021.

Lochak Danièle, Postface à l'ouvrage : *Le droit face aux violences sexuelles et/ou sexistes* (C. Duparc et J. Charruau dir.), Dalloz, 2021

Mariat Kevin, « Le juge et la religion », in E. LEMAIRE, J. SAISON et E. UNTERMAIER-KERLÉO (dir.), *La déontologie des juges en France. États des lieux et proposition d'avenir*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2021, p. 101.

Omarjee Ismaël, Observations sous CJUE, 2 avril 2020, CRPNAC c/Vueling SA et Vueling SA c/ Poignant, in *Jurisprudence de la CJUE 2020, Grand arrêts*, Bruylant 2021, p 495 et s.

Omarjee Ismaël, Observations sous CJUE, 29 octobre 2020, A c/ Veselibas ministrija, in *Jurisprudence de la CJUE 2020, Grand arrêts*, Bruylant 2021, p 513 et s.

Pichard Marc « Le mariage entre personnes de même sexe : quelle(s) rupture(s) ? », in Amélie Gogos-Gintrand et Stéphanie Moracchini-Zeidenberg (dir.), *2010-2020. Une décennie de mutations du droit de la famille*, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2021, p. 139 et s.

Pichard Marc « Une loi sous influence ? Dispositifs de lutte contre les violences sexuelles et/ou sexistes et théorie(s) féministe(s) » in Caroline Duparc et Jimmy Charruau (dir.), *Le droit face aux violences sexuelles et/ou sexistes*, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2021, p. 83 et s.

Article de revue

Bourassin Manuella, « Sûretés exclusives : quelles limites ? », *Defrénois 2021*, n° 48, pp. 18-21

Bourassin Manuella, "Le cautionnement notarié vivifié par la réforme du droit des sûretés", *JCP N 2021*, n° 48, pp. 27-33

Bourassin Manuella, "Qualification et formation du cautionnement : une réforme en clair-obscur", *RDC 2021/4*, p. 81

Bourassin Manuella, "Le numérique, l'Homme et le droit. Rapport de synthèse du 117e Congrès des notaires de France", *JCP n° 22 oct. 2021*, sup. au n° 42-43, pp. 43-50

Bourdaire Camille et Gründler Tatiana "Une société inclusive pour les personnes âgées : mirage et désillusions, les constats amers du Défenseur des

droits", Lettre d'actualité, *Revue des droits de l'homme*, novembre 2021, <https://doi.org/10.4000/revdh.13062>

Bourdaire-Mignot Camille, Cayol A., **Gründler Tatiana** et Couturier M., Chronique trimestrielle "Ethique et droit du vivant", *RGDM*, décembre 2021

Davy Gilduin, "Le mythe des lois de saint Ólaf et l'invention des lois fondamentales dans la Norvège médiévale", *Cahiers de civilisation médiévale*, 64e année, 255, 2021, p. 197-210.

Gründler Tatiana, "Le juge comme remède à la défiance ?", *Revue de droit sanitaire et social*, Défiance en santé, Hors-série, 2021, p. 109-118.

Kerneis Soazick, « Pourquoi faire de l'histoire du droit au XXIe siècle ? », *Revue du Centre Africain d'Histoire du Droit et Institutions et des idées politiques*, Octobre 2021, <https://cahdiip.org/pourquoi-faire-de-lhistoire-du-droit-au-xxie-siecle/>.

Kerneis Soazick « La domus romaine. La confusion des catégories », *Archives de politique criminelle* 43, 2021, Sphères privées, p. 1-8.

Kerneis Soazick « Mala consuetudo. Un excursus romain autour d'une expression médiévale » in "*Bad Custom*" Historical Reflections/Réflexions Historiques (HRRH) 2021.

Lochak Danièle, « La création, une expression comme les autres ? », Dossier sur « La liberté d'expression », in *Regards croisés*, Revue de l'Institut de Recherches de la FSU, décembre 2021

Mariat Kevin, « De la complémentarité active à la complémentarité tranquille », *AJ Pénal* 2021, p. 587.

Mariat Kevin, A. Taleb-Karlsson et Marion Lacaze, « Présentation de la procédure de jugement des ministres en droit comparé », *AJ Pénal* 2021, p. 573.

Michineau Marine, « Fiscalité et innovation : l'évolution de la réflexion dans les travaux de recherche », *RFFP* n° 156, nov. 2021, p. 7 à 19.

Autres communications

- *Colloques*

Lochak Danièle, Colloque sur « Dialogisme et fonction juridictionnelle », Université de Lorraine, 21-22 octobre 2021, *Intervention sur « La voix du justiciable »*

Lochak Danièle, Colloque annuel de la Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (Misha-Strasbourg) sur « Politiques publiques et Recherche en sciences humaines et sociales – Entre dissonance et résonance », 15-17

novembre 2021, Conférence d'ouverture sur « *L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement* »

Lochak Danièle, Colloque sur « La doctrine juridique au tournant des années 1970 », Toulouse, 18-19 novembre 2021, Table ronde sur « *Le droit administratif et les débats idéologiques des années soixante-dix* »

Lochak Danièle, Conférence – webinaire : Maison des avocats de Lyon et Château de Goutelas sur « *Le délit de solidarité* », Lyon, 23 novembre 2021

- *Recensions :*

Kerneis Soazick, c.r. de Youssef Guenzoui (dir.), *La norme culturelle dans l'ordre juridique. Réflexions sur le vivre ensemble*, Paris La Défense, LGDJ-Lextenso, coll. Contextes Culture du droit, 2020, 374p, Droit&Société 2021

Kerneis Soazick, c.r. de Paulin Ismard, *La cité et ses esclaves. Institution, fictions, expériences*, Paris, Éd. du Seuil, 2019, 378 p., Annales HSS 2021.

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

Jeudi 20 janvier 2022

Dans le cadre du séminaire interdisciplinaire sur la normativité organisé par les doctorants du CHAD et de l'ISP, « **Pluralisme juridique ou (inter)normativités : quelle méthodologie pour l'histoire du droit colonial ?** », de 16h à 18h, en salle des Actes (F141) du bâtiment Veil à l'Université Paris Nanterre et à distance via Zoom.

Jeudi 20 janvier 2022

Dans le cadre du cycle de conférences sur le Brexit organisé par le CEJEC en collaboration avec le CREA et le CRECIB (UFR LCE), « **l'accord commercial entre l'union Européenne et le Royaume Uni : comment négocier la rupture** » de 17h à 19h, salle F 352 du bât. Simone Veil

Vendredi 21 janvier 2022

Demi-journée de la FIND sur le thème de **la laïcité**, de 13h à 17h, salle 352 du bâtiment Simone Veil

Jeudi 10 février 2022

Dans le cadre du séminaire régulier du CTAD, réception de **Guillaume Tusseau** (Sciences Po) autour de ses ouvrages récents

Mardi 15 février 2022

Dans le cadre du séminaire interdisciplinaire sur la normativité organisé par les doctorants du CHAD et de l'ISP, « **Les professionnels du système judiciaire vus par les citoyens : entre "vrai travail" et "sale boulot"** », de 16h à 18h, en salle des Actes (F141) du bâtiment Veil à l'Université Paris Nanterre et à distance via Zoom.

Jeudi 17 février 2022

Dans le cadre du cycle de conférences sur le Brexit organisé par le CEJEC en collaboration avec le CREA et le CRECIB (UFR LCE), « **Le Brexit et la reconfiguration du paysage politique britannique** » de 17h à 19h, Bâtiment Max weber, salle des conférences

Vendredi 25 mars 2022

Journée en hommage à **Michel Bazex**, organisée par le CRDP, Amphi Max Weber

Vendredi 1er avril 2022

Colloque sur « **Le digital market act** », amphi Max Weber (CEDCACE), (Direction scientifique AS Choné-Grimaldi et Michel Debroux).

Lundi 11 et Mardi 12 avril 2022

Colloque sur **Les biens communs, un outil à aiguiser**, amphi Max Weber. (Direction

scientifique S. Boussard, Clémentine Borries, A. Danis-Fatôme et B. Parance).

Vendredi 15 avril 2022

Dans le cadre du séminaire interdisciplinaire sur la normativité organisé par les doctorants du CHAD et de l'ISP, « **Faire le droit dans le travail domestique rémunéré** », de 16h à 18h, en salle des Actes (F141) du bâtiment Veil à l'Université Paris Nanterre et à distance via Zoom.

Jeudi 21 avril 2022

Cycle intelligence artificielle à la cour de cassation : session "fonction de juger" CEDCACE et l'IRDA (Paris 13).

Mardi 17 mai 2022

Dans le cadre du séminaire interdisciplinaire sur la normativité organisé par les doctorants du CHAD et de l'ISP, « **La séparation des pouvoirs entre l'administrateur et le juge dans les colonies françaises d'Afrique occidentale** », de 16h à 18h, en salle des Actes (F141) du bâtiment Veil à l'Université Paris Nanterre et à distance via Zoom.

Vendredi 27 mai 2022

Colloque "Déontologie des professions" à Montréal avec plusieurs membres du CEDCACE Soraya Amrani-Mekki, Léonor Jandard et Thomas Habu Groud.

Vendredi 24 juin 2022

« Ateliers de procédure civile" à la maison du barreau organisés par Soraya Amrani-Mekki (CEDCACE).

Pour contacter La FiND

Mathieu Soula, directeur
m.soula@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bâtiment F, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16